

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupiets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES. la ligne 0 fr. 20	UN AN 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

31 Janvier. — Le steamer *Ville de Bizerte*, venant de Sousse et de Sfax avec quatre passagers et trois cents tonnes de marchandises, s'échoue à Planier, par une tempête de neige et de brouillards. Le navire est considéré comme perdu, mais l'équipage et les passagers sont saufs.

1^{er} Février. — Une tempête formidable souffle sur la Manche et désorganise tous les services maritimes.

— Brienne, l'assassin de Corancez, condamné à mort par la Cour d'assises de Chartres, voit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

2 Février. — De nombreuses dépêches des départements et de l'étranger annoncent des trombes de neige, des ouragans et des tempêtes qui entravent les services des chemins de fer de la marine, de la poste et des télégraphes.

— Un crime est commis à Bondy-la-Forêt. Un jardinier âgé de 53 ans, est assassiné par des bandits demeurés momentanément inconnus.

3 Février. — Le théâtre de Comblomiers est détruit par un incendie. Les pertes purement matérielles sont importantes.

4 Février. — La correspondance échangée entre les Pays-Bas et l'Angleterre est publiée. Le cabinet de Londres décline toute intervention étrangère, mais il promet de délivrer des saufs-

conduits aux délégués Boërs en Europe s'ils en demandent pour retourner en Afrique. C'est sur le terrain de la guerre qu'à son avis, les négociations doivent avoir lieu.

5 Février. — La Chambre adopte l'ensemble du projet réglementant le travail dans les mines.

— Lord Kitchener télégraphie de Pretoria que la colonne Bing a attaqué et mis en déroute un important corps de Boërs sous les ordres de Wessels. Elle a capturé un canon ainsi qu'une mitrailleuse boër, plus trois wagons, cent cinquante chevaux et cent mules. Les Boërs comptent 5 tués, 6 blessés et 27 prisonniers.

6 Février. — Lord Salisbury prononce un important discours dans lequel il déclare que l'Angleterre mènera jusqu'au bout l'affaire sud-africaine.

— Retour en France de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Une séance récréative donnée par les jeunes gens du patronage, au profit de l'œuvre de l'Adoption, aura lieu aujourd'hui dimanche, à quatre heures, en la Salle Saint-Jean.

Le programme est des plus engageants et promet une séance d'un réel intérêt.

Prix des places : Premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50.

Dimanche matin, un malheureux ouvrier mécanicien venant de Paris et se dirigeant vers Soissons est tombé d'inanition dans le quartier de la rue Saint-Jean.

Transporté à la pharmacie Sarazanas, le malheureux y a reçu des soins empressés et a été secouru par de généreuses personnes du voisinage qui ont sollicité et obtenu pour lui, à la mairie, un secours de route.

Dimanche dernier, a eu lieu à quatre heures, l'assemblée générale de la Société de Secours Mutuels de Dammartin, qui avait à recevoir communication des comptes de recettes et de dépenses de l'année 1901, et à prendre connaissance des nouveaux membres proposés par le bureau de même que des candidats à la pension de retraite.

Deux membres participants nouveaux ont été présentés et admis.

Quatre nouveaux pensionnaires admis, portent à vingt-trois le nombre des retraités de la société.

Au 31 Décembre 1901, la Société comptait 44 membres honoraires et 218 membres participants ; soit, un total de 262 membres.

Les recettes de la société pour la même année 1901 ont été de 5.195 70 les dépenses de 4.801 73 soit un excédent de 333 fr. 95

Il a été payé 1306 journées d'indemnité de maladie.

125 malades ont été soignés et ont coûté ensemble 3.744 fr. 65, soit 29 fr. 92, en moyenne, pour chacun d'eux.

Le total de la dépense a produit une

moyenne de 22 fr. 76 par sociétaire, pour un paiement de cotisation de 12 fr. par an, ce qui n'empêche pas les finances sociales d'être dans un état très prospère, comme on va le voir.

Les fonds disponibles en dépôt à la Caisse des dépôts et consignations atteignent le chiffre de 45.490 fr. 64
Les fonds de retraites 22.918 fr. 98
Soit un total de 68.409 fr. 59

En présence de l'accroissement constant du capital social M. le Président a proposé au bureau de rechercher les moyens d'augmenter, dans la mesure du possible, l'indemnité journalière, en tenant compte de la détresse grandissante de la famille des sociétaires par la prolongation de la maladie.

On s'efforcera également, dans certains cas, de donner des secours exceptionnels aux sociétaires particulièrement intéressants, d'apporter quel que soulagement à leur famille et, en cas de décès, de venir en aide aux veuves et aux enfants de ces mêmes sociétaires.

Voici, comme on voit, d'excellentes améliorations à apporter dans l'administration de la société de secours mutuels. Ces modifications incomberont au nouveau conseil d'administration, les pouvoirs de l'ancien bureau étant expirés et de nouvelles élections devant avoir lieu assez probablement à la réunion du mois de Juin.

Les souvenirs du temps passé ont le don de passionner à tel point la population Dammartinoise, que les adolescents, dès qu'ils ont les ongles tant soit peu résistants, se mettent à gratter la terre pour tenter d'extraire de ses entrailles quelques vestiges se rat-

tachant à l'existence de son vieux castel féodal qui a si malheureusement disparu sous le marteau des démolisseurs.

Plus avisés que leurs aînés qui avaient la naïveté de vouloir faire profiter leurs concitoyens du résultat de leurs trouvailles, les jeunes travaillent pour eux-mêmes, et pendant plusieurs mois, un groupe d'initiés a fait, dans la vieille forteresse, la découverte d'un souterrain merveilleux, au fond duquel ils se réunissaient de temps à autre pour tenir conseil, et, à l'exemple des anciens preux, y vider en commun la coupe du capiteux nectar qu'une fée bienfaisante leur versait généreusement.

Par malheur, tout a une fin, et un pave jeté dans la mare aux grenouilles a suffi pour disperser le clan des jeunes taupiers Dammartinois.

SAINT-MARD

L'assemblée générale de la société de secours mutuels de Saint-Mard a eu lieu le samedi 1^{er} février courant; sous la présidence de M. Charles Sainte-Beuve.

Des l'ouverture de la séance, M. Larger, secrétaire de la société, faisant allusion aux bruits diffamatoires répandus sur lui dans l'ombre, fait remarquer que si ceux-ci sont fondés, son exclusion du conseil d'administration s'impose en vertu de l'article 18 des statuts. Il rétorque, en termes émus et énergiques, la noire campagne menée contre lui et dépose sur le bureau, en priant les sociétaires d'en prendre connaissance.

Le Bulletin de la République Française, n° 312, année 1872, relatant son option pour la nationalité française, à la suite des événements de 1870 :

L'arrêté du Ministère de l'Alsace-Lorraine (Division de la Justice) reconnaissant la validité de son option. Cette reconnaissance a entraîné l'annulation du jugement par lequel le Landgericht de Mulhouse (Alsace) l'avait condamné à une amende de 1.200 M. (1.500 fr.) pour s'être soustrait, par l'émigration, au service militaire en Allemagne.

Son livret militaire constatant qu'il a tiré au sort comme tous les Français et qu'il avait été incorporé au 37^e de ligne. Ce livret constate, en outre, qu'il est fils légitime de Nicolas Larger et de Caroline Lutringer.

Un extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Fellingingen, constatant également cette légitimité.

Un certificat de la mairie du 2^e arrondissement de Paris, constatant son mariage et un contrat de mariage dans lequel est intervenu M. le curé de St-Eustache, de Paris,

Sa nationalité française, la légitimité de sa naissance et de son mariage ainsi établies à l'aide de documents authentiques, M. Larger demande à l'assemblée s'il lui paraît que l'art. concernant la nationalité et celui concernant l'indignité soient applicables au secrétaire de la société de secours mutuels.

M. le Président intervenant alors prononce ces quelques mots : « Messieurs, en présence des pièces officielles présentées par M. Larger, les bruits malveillants répandus sur lui apparaissent dans toute leur fausseté. Vous aurez à cœur de déclarer qu'il n'a pas démérité et qu'il reste digne de demeurer parmi nous pour vous consacrer, comme par le passé, son travail et son temps. »

A l'unanimité, l'assemblée approu-



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

20540

CB

M701

SHAS



0 000000 117012

ve les paroles de M. le Président.

Cet incident pénible vidé, M. Larger donne lecture du rapport moral relatif à l'exercice 1901.

De ce document, il résulte qu'au 31 décembre 1901, la Société comptait 71 membres participants, en recul de 3 sur l'année précédente et 38 membres honoraires.

Quant à la situation financière dont l'exposé a été fait par M. Faudemer, trésorier, elle résume se ainsi :

Recettes	1.444 fr. 85
Dépenses	434 fr. 50
Excédent de recettes.	990 fr. 35

qui ajouté aux sommes du fonds libre s'élevant à 6 890 fr. 50 et à celles du fonds de retraites montant à 2.456 fr. 69 forme un capital de 9.347 fr. 27.

Au cours de la séance, M. Larger a appelé l'attention des sociétaires sur le projet de création d'une union des sociétés de secours mutuels approuvée du département de Seine-et-Marne, en faisant ressortir l'utilité de cette création et les avantages de cette union et sur la loi relative aux retraites ouvrières dont l'adoption par les Chambres est vivement réclamée par les travailleurs et il exprime le vœu que cette loi ne devienne pas une charge nouvelle pour le contribuable, mais que de judicieuses réformes fournissent les ressources nécessaires au service de ces pensions.

Abordant ensuite les questions portées à l'ordre du jour, l'assemblée décide qu'il sera fait un versement de 300 fr. à la caisse des retraites, donne son adhésion au projet de création d'une union des sociétés de secours mutuels approuvées du département de Seine-et-Marne et admet, à titre de membre participant, M. Berthault Victor fils.

La réunion des vétérans qui s'est tenue, lundi à Dammartin sous la présidence de M. Grandtrait, curé de Saint-Mard a été couronnée d'un plein succès tant au point de vue des adhésions qu'au point de vue d'une formation de section à Dammartin.

Le chiffre de 50 adhérents étant de beaucoup dépassé, le siège social va être transféré de Saint-Mard à Dammartin et la section nouvelle dont le n° sera donné prochainement par le conseil de Paris, portera le nom de section de Dammartin, à la demande générale des sociétaires de cette localité.

En attendant cette transformation M. le curé de Saint-Mard conservera ses fonctions de délégué et continuera ses conférences dans le canton et c'est ainsi que dimanche prochain, 11 février, avec l'autorisation de M. le maire de Juilly, il fera à 4 heures une réunion dans la salle de la mairie.

Tous les soldats anciens et nouveaux sont priés d'y assister.

En allant à la promenade des chevaux, le gendarme Garnier a rencontré sur le chemin vicinal de Dammartin à Saint-Mard et sur la route nationale n° 2, deux individus étrangers au pays qui, n'ayant pu justifier de leurs moyens d'existence, ont été mis en état d'arrestation sous la prévention de vagabondage.

Ce sont les nommés Nicolas Tréfeaux, journalier, âgé de 42 ans, originaire de Pantin, et Hippolyte Moté-Montéléon, terrassier, âgé de 24 ans, originaire de Saint-Mesmes.

Tréfeaux a bien déclaré qu'il avait travaillé il y a quinze jours à Chelles chez Louise Michel, et Montéléon à Pusine à plâtre de Villeparisis, mais

tous deux n'ont pu en justifier.

Nous aurons donc l'occasion de voir ces délinquants à la prochaine audience correctionnel.

CHARNY

Charlier Eugène-Alfred n'est pas content, mais pas content du tout, du jugement prononcé contre lui par le tribunal correctionnel de Meaux, le 22 courant, qui le condamnait à 6 jours de prison. Aussi, le lendemain matin, sans plus tarder, vers 10 h. 1/2, il faisait un scandale épouvantable devant la porte de M. Bontemps aubergiste, qu'il avait aperçu à la fenêtre de son grenier et qu'il injuria grossièrement, en présence de M. Armann Jolly, boucher de Neufmontiers, qui faisait sa tournée.

Renseignements pris, M. Bontemps jouit de la considération générale, tandis que Charlier passe pour un alcoolique.

Il résulte donc des dépositions de nombreux habitants dignes de foi que les faits allégués par Charlier sont absolument sans fondement et n'existent que dans l'esprit de cet individu que nous reverrons assurément à une prochaine audience du Tribunal correctionnel.

(La Brie)

VERSIGNY

Le tribunal correctionnel de Senlis vient de condamner à 16 francs d'amende le sieur Mouzillat Pierre, âgé de 41 ans, marchand boulanger à Paris, pour chasse sur le terrain d'autrui.

MOSTRYON

Pendant l'absence d'une dame veuve Lefèvre, née Désirée Patron, âgée de 60 ans, sans profession, un malfaiteur inconnu s'est introduit dans son domicile pour y soustraire dans son armoi-

re une paire de draps d'une valeur de 24 fr. et dans la commode un jupon non usagé d'une valeur de 2 francs.

Comme ces objets ne sont pas marqués, il sera facile d'en faire usage. En homme habile et comme il avait le choix, il a, bien entendu, choisi une paire de draps neufs.

Cette dame habite dans la rue Meunier, une maison montée d'un étage et ce qui indiquerait que le voleur connaissait les habitudes de cette dame c'est que la clef de la porte principale qu'elle avait mise dans une cachette connue des familiers de la maison, se trouvait à sa place : quant aux portes d'intérieur, les clefs étaient aux serrures.

Jusqu'à ce jour, aucun renseignement utile n'a pu être découvert pour retrouver ce malfaiteur.

(La Brie)

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le nommé Viarouge Ferdinand, 18 ans, disant exercer la profession de peintre en bâtiment, a été arrêté à Nanteuil, le 9 janvier, comme vagabond.

Viarouge, dont le casier judiciaire est orné de six condamnations, s'entend octroyer vingt jours d'emprisonnement, par le tribunal correctionnel de Senlis.

VILLENEUVE

Les gendarmes ont arrêté lundi dernier dans la commune le nommé Van Houdenhove qui était parti il y a quelques jours en emmenant le jeune Stevens.

Van Houdenhove était très redouté de la population. Il avait enlevé la femme de Stevens avant d'emmener le fils, et comme l'enfant, après une semaine passée en sa compagnie, avait manifesté le désir de revoir sa

famille. le belge était revenu avec lui à Villeneuve-sous-Dammartin.

Rencontrant le père de Stevens dans la rue et se jeta sur lui et le roua de coups. — Le maire l'a fait mettre en état d'arrestation.

MITRY-MORY

Nous apprenons qu'un concours musical doit avoir lieu le 6 Juillet prochain à Mitry-Mory.

Le règlement est à l'étude et nous en publierons prochainement d'importants extraits.

MESNIL-AMELOT

La société de Secours Mutuels du Mesnil-Amelot a tenu samedi dernier son assemblée générale de fin d'année pour recevoir communication du compte-rendu des opérations de l'année 1901.

Le mouvement du personnel s'est ainsi réparti.

Membres honoraires.	24
— participants.	87
Total	111

Les recettes se sont élevées à la somme de 2.050 fr.
Les dépenses à 1.640 fr.
soit un excédent de 410 fr.
qui ajoutés au capital de réserve et aux fonds de retraite portent l'actif de la société à 10.208 fr. 92.

En résumé, la situation de la Société du Mesnil-Amelot est des plus satisfaisantes. Nous l'en félicitons.

JULLY

Plainte a été portée par M. Léon Duclert 35 ans, fermier et maire de Jully, qui a déclaré que le 30 janvier à 11 heures 1/2 du matin se rendant à Dammartin, il a rencontré à 500 mètres environ de la gare, un charretier qui, avec son tombereau,

obstruait la route et qui, lorsqu'il fut prié de vouloir livrer passage, l'injuria grossièrement.

Le charretier se nomme Henri Dorion, 27 ans, voiturier à Dammartin.

Il a reconnu avoir injurié M. Duclert.

D'ailleurs les renseignements recueillis sur son compte sont mauvais. Il passe pour être violent et emporté et a déjà été condamné par le tribunal correctionnel de Meaux. *(Publicateur)*

CLAYE

Un crime épouvantable vient de jeter la consternation à Claye, ainsi que dans toute la contrée.

Un enfant de 13 ans, le petit Edouard Ranvier, a été tué et précipité dans le canal de l'Oureq par un jeune homme de 19 ans, nommé Biarne palfrenier de la Compagnie des Omnibus de Paris.

La petite victime, dont le père est resté veuf il y a six mois avec six enfants, était sorti dimanche dans la soirée pour faire des commissions.

L'enfant tardant à rentrer, sa famille se mit à sa recherche avec le concours du brigadier de gendarmerie Maupetit. On retrouva sur la berge sa casquette et son panier à provisions et l'on remarqua des traces de sang sur le sol.

En suivant les marques de sabots empreintes sur la neige, les enquêteurs arrivèrent jusqu'à la maison où Biarne habite avec son père, trois frères et deux sœurs.

Le palfrenier était couché. Conduit à la mairie, il refusa tout d'abord d'expliquer au juge de paix l'origine d'une blessure qu'il portait à la main.

Maintenu en état d'arrestation, il coucha la nuit au poste.

Lundi matin, le brigadier Maupetit vint voir son prisonnier et fit une nouvelle tentative pour lui arracher des aveux. Après quelques réticences, Biarne finit par déclarer qu'il était bien le coupable. qu'obéissant à un « coup de folie » il avait jeté du haut du dépotoir dans le canal de l'Oureq, le petit Edouard qui lui avait lancé des boules de neige !

On organisa des recherches, et le corps fut retrouvé à 4 heures 1/2 de l'après-midi, à 100 mètres en aval du théâtre du crime. Il ne portait pas de trace de violence : un ongle avait été arraché sans doute au cours de sa lutte contre l'agresseur. La victime avait succombé à une congestion causée par le froid au moment de son immersion.

L'assassin jouit, comme aussi tous les membres de la famille Ranvier, de l'estime générale. Il ne donne aucun motif plausible de l'acte monstrueux qu'il vient d'accomplir. On croit qu'il a agi dans un accès de folie subite, sous le coup d'une impulsion irrésistible. Il n'a pris d'ailleurs aucune précaution pour dérouter la justice, il reconnaît que le fait de recevoir des boules de neige ne justifie pas un pareil acte, dit qu'il n'en voulait pas le moins du monde à Edouard, qu'au contraire, « il était gentil comme tout, le pauvre petit. »

Le criminel a été incarcéré à la prison de Meaux, où son état mental va être sérieusement examiné. *(Indépendant)*

La poste à la campagne

M. Mougeot, sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes, vient de décider que les facteurs desservant les localités ne possédant pas de bureau de poste, ou des sections écartées de la commune siège de bureau, seraient tenus de re-

cevoir, en cours de tournée, les lettres et objets recommandés, les télégrammes, les mandats ou les bons de postes à encaisser, ainsi que les sommes destinées soit à être converties en mandats ou bons de poste, soit à être versées à la Caisse nationale d'épargne, à la Caisse des retraites pour la vieillesse et à la Caisse d'assurances en cas de décès ou d'accident.

Les opérations postales ainsi faites donneront lieu à l'inscription sur un carnet d'ordre des objets ou des sommes confiés aux facteurs : ceux-ci délivreront immédiatement aux expéditeurs, des reçus détachés de leur carnet. En vue de ne pas accroître la longueur des tournées, ces reçus sont définitifs.

Cette innovation, due à M. Mougeot, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} février.

Station météorologique de Dammartin

Janvier 1902.

Pression atmosphérique moyenne: 769

Maximum : 784, le 15.

Minimum : 747, le 25.

Température moyenne : 6°

Maximum : 11° au-dessus, le 2.

Minimum : 4° au-dessous, le 15.

Pluie, quantité totale: 41 mm. 7

Nombre de jours de pluie : 12.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Edmond Gouverion, charretier au Mesnil-Amelot, passage sur autrui par suite d'enclave — renvoyé des fins de la plainte.

Jules Brouillard et Henri Schmidt charretiers, demeurant aux Prés-St-Gervais — contraventions à l'arrêté préfectoral du 23 Mars 1901. Voiture non étanche, chacun 3 fr. d'amende.

Contraventions à l'arrêté préfectoral du 23 juin 1899. (non destruction du gui) :

Gatté, cultivateur, à Moussy-le-Vieux
2 fr. d'amende.

Bernier, cultivateur, à Moussy-le-Neuf, 3 fr. d'amende.

Elisa Delaforge, femme Thuillier, journalière, à Monthyon, 3 fr. d'amende.

Rose Rousseau, V^e Danvin, marou-vrière, à Monthyon, 3 fr. d'amende.

Léon Loisel, charretier, à Monthyon 3 fr. d'amende.

Jules Noël, boucher à Neufmontiers, 2 fr. d'amende.

Théodore Emery, marchand de bois, à Monthyon, 2 fr. d'amende.

Alexandre Pivain, propriétaire, à Fontenay-Trésigny, 2 fr. d'amende.

Joséphine Charles, V^e Bouchet, journalière, à Monthyon, 1 fr. d'amende.

Désirée Dumont, V^e Charpentier, journalière, à Monthyon, 2 fr. d'amende.

Alphonse Andry, plâtrier, à Monthyon, 2 fr. d'amende.

Dame de Baudinière, à Othis, 3 fr. d'amende.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Nanteuil-le-Haudouin

Vary Louis, 19 ans, bouvier à Bois-sy-Fresnoy, passage avec chevaux sur terre ensemencée 1 fr. d'amende.

Gaillat Jean Baptiste, 74 ans, demeurant à Nanteuil, dépôt de gravas sur la voie publique 1 fr. d'amende.

Lambois Célestin, 65 ans, cultivateur à Borest, écoulement de purin sur la voie publique 1 fr. d'amende.

Spère Joseph, maraîcher à Senlis, défaut d'éclairage, 2 fr. d'amende.

Mahé Louis, 71 ans et Dufresne Léon, charretiers à Rouvres, chacun 2 fr. d'amende.

Forestier Amédé, 41 ans, voiturier à Mortefontaine, roulage, (abandon de voiture) 2 fr. d'amende.

Laurent Sylvain, 29 ans, couvreur

à Dammartin, dommage à la propriété d'autrui 11 fr. d'amende.

Cette dernière affaire sert d'épilogue à la formidable équipée qu'on avait si laborieusement échafaudée pour jeter la déconsidération sur la compagnie des sapeurs-pompiers de Dammartin.

Ce n'était vraiment pas la peine de faire si grand bruit pour si peu de chose.

Lectures pour Tous

Le N^o 5 de la 4^{ème} année des **Lectures pour Tous**, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie **E. LEMARIE**

Bonne occasion

Deux fusils de chasse, dont un état de neuf, à percussion centrale, calibre 16. — Un revolver. — Une lampe à acétylène pouvant servir pour bicyclette ou voiture. — Un harnais pour voiture légère. — Une selle et un bridon.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des journées pour le raccomodage du linge et vêtements ou pour soins à donner aux malades.

S'adresser à Madame Veuve **COLARS**
rue Notre-Dame.

A LOUER

Logements situés à Saint-Mard

Place de l'Église

S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gérant **E. LEMARIE**

Dammartin — Imprimerie **E. LEMARIE**